



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la quatrième session
(6 juin 2003 et 3 au 14 mai 2004)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 22

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 22

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la quatrième session
(6 juin 2003 et 3 au 14 mai 2004)**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa quatrième session du 3 au 14 mai 2004 à Genève. Il a adopté des résolutions relatives à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) concernant les questions suivantes : a) le savoir scientifique sur les forêts; b) les aspects sociaux et culturels des forêts; et c) le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les forêts; les critères et les indicateurs liés à la gestion durable des forêts. Le Forum a également pris des décisions concernant le rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts à sa cinquième session.

À sa quatrième session, le Forum a également organisé une concertation multipartite qui a réuni les grands groupes, les représentants des gouvernements et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts autour des questions suivantes : a) les aspects sociaux et culturels des forêts; b) le savoir traditionnel sur les forêts; c) le renforcement des capacités; et d) les partenariats. Il a par ailleurs organisé trois tables rondes, dont une sur le rôle des forêts dans la réalisation d'objectifs de développement plus généraux et deux à caractère régional sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire de sa cinquième session	1
B. Résolutions du Forum portées à l'attention du Conseil économique et social	2
Résolution 4/1. Savoir scientifique sur les forêts	2
Résolution 4/2. Aspects sociaux et culturels des forêts	4
Résolution 4/3. Suivi, évaluation et établissement de rapports concernant les forêts; critères et indicateurs liés à la gestion durable des forêts	6
Résolution 4/4. Processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	9
C. Décisions du Forum portées à l'attention du Conseil	12
Décision 4/1. Accréditation d'organisations intergouvernementales	12
Décision 4/2. Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles	12
Décision 4/3. Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatrième session	12
II. Statut du secrétariat	13
III. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts	14
IV. Thèmes communs devant être examinés à chacune des sessions	16
A. Dialogue multipartite	16
B. Renforcement de la coopération	23
C. Table ronde sur l'exécution axée sur l'Afrique	26
D. Table ronde sur une journée d'exécution avec un accent particulier sur les petits États insulaires en développement	29
E. Travaux intersessions	33
V. Questions diverses	35

VI.	Organisation de la session.	36
A.	Ouverture et durée de la session	36
B.	Participation	36
C.	Élection du Bureau	36
D.	Adoption de l'ordre du jour	37
E.	Documentation	38
F.	Constitution des groupes de travail et désignation de leur président	38
G.	Participation des organisations intergouvernementales	39
H.	Dates et lieu de la cinquième session du Forum.	39
I.	Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Forum.	39
J.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session.	39
Annexe		
	Liste des documents	40

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire de sa cinquième session

Le Conseil économique et social

- a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa quatrième session;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Forum, qui est conçu comme suit :

Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté

3. Statut du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Documentation

Note du Secrétariat

4. Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

5. Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

6. Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe spécial d'experts sur les éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts, à examiner en vue de leur recommandation

7. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes.

Documentation

Note du Secrétariat

Partenariat de collaboration sur les forêts – Cadre 2005

8. Concertation multipartite.

Documentation

Rapport du Secrétariat transmettant les documents de travail établis par les grands groupes

9. Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations participant au Partenariat de collaboration sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Note du Secrétariat sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire

10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session.

B. Résolutions du Forum portées à l'attention du Conseil économique et social

2. Les résolutions suivantes, adoptées par le Forum, sont portées à l'attention du Conseil :

Résolution 4/1

Savoir scientifique sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Prenant note des vues échangées par les pays et les grands groupes, à sa quatrième session, sur l'état d'avancement dans les différents pays de la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts concernant le savoir scientifique sur les forêts, qui ont mis en évidence les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés,

Relevant un certain nombre d'enseignements tirés de la mise en commun de l'expérience des pays, à savoir que : a) la science a largement contribué à améliorer la connaissance des questions abordées dans les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts; b) en dépit des progrès accomplis, l'expérience démontre que l'échange et la diffusion du savoir scientifique sur les forêts et le renforcement de l'interaction entre la science et les politiques mises en œuvre peuvent faciliter l'exploitation des connaissances scientifiques dans la prise de décisions; c) l'expérience démontre aussi que la participation de toutes les parties prenantes concernées à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la recherche forestière peut renforcer l'intérêt que revêt cette dernière pour les parties prenantes et faciliter la diffusion de ses résultats auprès de ce public; d) le financement public de la recherche forestière a connu un déclin, qui a limité la contribution des sciences forestières à la promotion de la gestion durable des forêts, notamment dans les pays en développement; e) la consolidation des réseaux régionaux de recherche forestière a favorisé le renforcement des capacités, la coopération et la promotion des priorités de la recherche au niveau régional,

1. *Encourage* les pays à prendre en compte le rôle essentiel que jouent la science et la recherche dans la gestion durable des forêts et à intégrer au besoin des stratégies et des programmes de recherche dans les programmes forestiers nationaux ou d'autres programmes analogues;

2. *Encourage* les pays à améliorer, dans la mesure de leurs moyens, les liens entre la science et les politiques mises en œuvre en renforçant les capacités des organismes et instituts de recherche, ainsi que des scientifiques, notamment dans les pays en développement;

3. *Prie* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts de favoriser les initiatives conjointes visant à améliorer la relation et la communication entre les sciences, les politiques forestières et l'action de la société civile;

4. *Engage* la communauté des donateurs, les organisations internationales et les institutions financières à renforcer la capacité des organismes de recherche des pays en développement à produire et à obtenir des données et des informations sur les forêts, notamment par le biais des technologies de l'information et de la communication, à améliorer les compétences des chercheurs et à appuyer le travail en réseau;

5. *Encourage* les pays et les organisations et mécanismes régionaux à appuyer les réseaux régionaux et sous-régionaux de recherche forestière aux fins de du renforcement des capacités, de la coopération en matière de recherche et de la promotion des priorités de la recherche au niveau régional;

6. *Encourage* les organisations, institutions et mécanismes internationaux et régionaux à promouvoir et appuyer, avec la participation des différentes parties prenantes, la recherche intégrée et interdisciplinaire sur les questions forestières qui revêtent une certaine importance aux niveaux national et international, tant au sein des organisations et institutions de recherche nationales et internationales qu'entre celles-ci, afin d'encourager la gestion durable des forêts et de favoriser la préservation et l'exploitation durable des ressources forestières;

7. *Encourage* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les pays, les organisations internationales et les institutions financières à appuyer les

initiatives visant à promouvoir l'intégration de la recherche scientifique et des politiques, stratégies et programmes forestiers nationaux, en prenant en compte les atouts dont disposent de nombreux membres du Partenariat qui mènent des travaux de recherche, ainsi que les programmes en cours, notamment au sein de l'Union internationale des instituts de recherche forestière, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Centre pour la recherche forestière internationale et du Centre international pour la recherche en agroforesterie;

8. *Invite* les pays et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à encourager les échanges de scientifiques entre pays développés et pays en développement, à court et à moyen terme, dans le cadre de la recherche consacrée à la gestion durable des forêts;

9. *Encourage* les pays à promouvoir les partenariats et la participation des parties prenantes concernées à la formulation des programmes de recherche aux niveaux national et local;

10. *Encourage* les organismes de recherche à communiquer sans retard et de manière effective les résultats de la recherche scientifique forestière;

11. *Invite* les donateurs et la communauté internationale à prêter leur concours aux pays en développement en leur fournissant un appui financier et technique et en les dotant de capacités en matière de recherche scientifique forestière, compte tenu des priorités définies par ces pays dans leurs programmes forestiers nationaux ou des programmes analogues;

12. *Encourage* les pays à promouvoir les investissements du secteur privé dans le domaine de la recherche scientifique consacrée à la gestion durable des forêts, conformément à leurs obligations internationales;

13. *Encourage* les pays à promouvoir la recherche scientifique forestière axée sur les besoins et les priorités des utilisateurs de la forêt et à cet égard, invite les pays à envisager d'associer toutes les parties prenantes concernées, y compris les groupes autochtones et les collectivités locales, à la recherche forestière;

14. *Encourage* les donateurs à mettre effectivement à la disposition des pays en développement les résultats des travaux de recherche scientifique;

15. *Engage* les pays à tenir compte de l'importance que revêtent la formation et la recherche forestières pour la gestion durable des forêts et à renforcer leurs capacités dans les domaines de la formation et de la recherche forestières, en fonction de leurs possibilités;

16. *Encourage* le Partenariat de collaboration sur les forêts à fournir, dans la mesure du possible et conformément à son mandat, les données d'information qui lui seront demandées sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la gestion durable des forêts.

Résolution 4/2

Aspects sociaux et culturels des forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Prenant note des vues échangées par les pays et les grands groupes, à sa quatrième session, sur l'état d'avancement, dans les différents pays, de la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du

Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les aspects sociaux et culturels des forêts, qui ont mis en évidence les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés,

Relevant un certain nombre d'enseignements tirés de la mise en commun de l'expérience des pays, à voir que : a) les aspects sociaux et culturels des forêts jouent un rôle important dans la gestion durable des forêts; b) le rôle que jouent les forêts dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable et qui est reconnu dans les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, contribue à la gestion durable des forêts; et c) la participation effective de toutes les parties prenantes concernées dans les pays pourrait faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts,

1. *Engage* les pays à intégrer les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et les conclusions des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les aspects sociaux et culturels des forêts dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux axés sur le développement durable des forêts;

2. *Engage* les pays à intégrer, en fonction de leurs priorités et de leurs capacités, la gestion durable des forêts dans leurs stratégies nationales globales d'élimination de la pauvreté et de développement, notamment par le biais de leurs programmes et mécanismes forestiers nationaux, conformément à leurs obligations internationales;

3. *Invite* les pays à envisager, le cas échéant, conformément à leurs obligations internationales, une évaluation de l'impact socioculturel de la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes forestiers nationaux, en tenant compte de la nécessité de s'adapter aux situations locales;

4. *Engage* la communauté internationale, notamment les donateurs, à fournir un appui financier et technique aux pays en développement afin de leur permettre de se doter des capacités humaines et institutionnelles dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts, y compris en ce qui concerne les aspects sociaux et culturels;

5. *Encourage* les pays à promouvoir les investissements du secteur privé qui appuient la gestion durable des forêts en tenant compte des aspects sociaux et culturels, conformément à leurs obligations internationales;

6. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à appuyer, à la demande des pays en développement, les initiatives que prennent ces derniers pour intégrer les aspects sociaux et culturels des forêts dans leurs politiques, stratégies et programmes forestiers nationaux;

7. *Engage* les pays à encourager, dans le cadre de leur législation nationale, une participation accrue et effective des parties prenantes concernées, y compris les groupes autochtones et les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes à la gestion durable des forêts, sous les angles de l'élaboration des politiques, de la prise de décisions, de la mise en œuvre des politiques et des pratiques;

8. *Encourage* les pays à étudier, le cas échéant, la possibilité de décentraliser la prise de décisions concernant la gestion durable des forêts, y

compris en partageant les enseignements tirés de leur expérience afin de pouvoir s'attaquer efficacement aux questions sociales et culturelles relatives aux forêts.

Résolution 4/3

Suivi, évaluation et établissement de rapports concernant les forêts; critères et indicateurs liés à la gestion durable des forêts

Le Forum des Nations sur les forêts,

Prenant note des vues échangées par les pays et les grands groupes, à sa quatrième session, sur les questions suivantes : le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports, les concepts, la terminologie et les définitions concernant les forêts; le rapport du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports; et les critères et indicateurs liés à la gestion durable des forêts,

Relevant un certain nombre d'enseignements tirés de l'échange de données d'expérience, à savoir que : a) le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les forêts ne sont pas des fins en eux-mêmes mais plutôt des éléments censés favoriser la prise de décisions avisées. De nombreux pays utilisent ou envisagent d'utiliser les critères et les indicateurs pour suivre et évaluer l'état et l'évolution de leurs forêts ainsi que les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts, notamment grâce à la mise en œuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts; b) les critères et les indicateurs ont contribué à une meilleure compréhension de la gestion durable des forêts, à l'amélioration des politiques, des programmes, des pratiques et de l'information ayant trait aux forêts, à la participation des parties prenantes, à l'instauration de partenariats et au renforcement de la collaboration entre les pays; c) en dépit des progrès accomplis, de nombreux pays ne disposent pas des capacités voulues pour réaliser les inventaires, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les forêts. Pour y remédier, il convient d'accroître les ressources financières et techniques d'origine interne ou externe, de renforcer la collaboration à l'échelon régional et entre les différents mécanismes de définition de critères et d'indicateurs, d'assurer la coordination intersectorielle et de promouvoir la recherche; et d) compte tenu de la lourde charge qu'il impose aux pays, l'établissement des rapports nationaux destinés aux instances internationales doit être rationalisé. Il convient aussi d'harmoniser davantage les définitions et les termes relatifs aux forêts, de manière à rendre plus précises les demandes d'établissement de rapports et à renforcer la cohérence des informations communiquées,

1. *Lance un appel* à la communauté des donateurs, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux autres organisations internationales et régionales afin qu'ils continuent d'aider les pays en développement ou en transition, à la demande de ces derniers, à renforcer leurs capacités dans les domaines de la collecte, du traitement et de l'analyse, de la conservation et de la diffusion des informations concernant les forêts, ainsi que du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, y compris l'adoption ou l'application de critères et d'indicateurs, à titre volontaire et en fonction des priorités et des situations nationales, par le biais de l'octroi de ressources financières ou d'une assistance technique et du transfert de technologies et d'un savoir-faire respectueux de l'environnement;

2. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les autres organisations internationales et régionales et les partenaires bilatéraux à aider les pays, à la demande de ces derniers, à mieux utiliser les informations et les ressources disponibles et à renforcer les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs dès leur adoption ou au début de leur application;

3. *Accueille favorablement* le Programme d'opérations du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), axé sur une gestion durable des sols, qui inclut la gestion durable des forêts et stipule, au nombre des activités à entreprendre, le suivi et l'évaluation des forêts ainsi que l'application des critères et des indicateurs, et *encourage* les États membres à soumettre des propositions de projets dans le cadre de ce programme;

4. *Encourage* les pays à intégrer les forêts – notamment leur suivi et leur évaluation – dans les plans nationaux de développement et, le cas échéant, dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, afin d'accroître les possibilités de coopération à l'échelle internationale;

5. *Encourage* les États membres à inviter les organes gouvernementaux et les parties prenantes non gouvernementales intéressés à participer à la mise au point et à l'application des critères et des indicateurs aux échelons national et sous-régional;

6. *Prend acte* des domaines thématiques suivants relatifs à la gestion durable des forêts, qui sont tirés des critères identifiés par les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et offrent un cadre de référence pour la gestion durable des forêts :

1. Étendue des ressources forestières.
2. Diversité biologique.
3. Santé et vitalité des forêts.
4. Fonctions productives des ressources forestières.
5. Fonctions de protection des ressources forestières.
6. Fonctions socioéconomiques.
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

et constate par ailleurs que les États membres peuvent retenir, parmi les éléments thématiques susmentionnés, certains aspects spécifiques qui pourraient tenir lieu de critères et d'indicateurs de la gestion durable des forêts, en fonction des priorités et des situations nationales;

7. *Invite* les pays et les mécanismes de définition des critères et des indicateurs à prendre en compte les éléments susmentionnés dans l'élaboration des critères et des indicateurs applicables à la gestion des forêts;

8. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations participantes à renforcer l'appui qu'elles apportent à l'évaluation mondiale des ressources forestières et à resserrer les liens entre ce programme et les mécanismes de définition des critères et des indicateurs afin de consolider les ressources documentaires nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports concernant la gestion durable des forêts.

9. *Encourage* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre la rationalisation des rapports établis à titre volontaire à l'intention des instances internationales, en vue de limiter les risques de double emploi et la charge qu'impose l'établissement desdits rapports, particulièrement aux pays en développement, et à continuer de rendre disponibles les informations contenues dans ces rapports;

10. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les pays à redoubler d'efforts pour harmoniser les définitions relatives aux forêts afin de faciliter l'évolution des pays vers la gestion durable des forêts, de rendre plus claires les demandes d'établissement de rapports, de renforcer la cohérence des informations fournies et de réduire la charge qu'impose l'établissement des rapports, et invite les États membres à appuyer cette action, notamment en organisant des consultations d'experts;

11. *Encourage* les États membres, les organisations régionales et sous-régionales et les mécanismes de définition des critères et des indicateurs à renforcer et à faciliter, aux échelons régional et sous-régional, selon que de besoin, la coopération en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, en partageant leurs expériences et leur savoir-faire, notamment dans le cadre de réunions et d'ateliers, et en assurant la diffusion de leurs publications dans diverses langues par le biais des supports électroniques tels que les sites Web;

12. *Encourage* les États membres à assurer, dans le domaine de l'établissement des rapports sur les forêts, une coordination étroite entre les centres nationaux de liaison des instances internationales s'occupant des forêts et engage les États qui ne l'ont pas encore fait à désigner un centre national de liaison du Forum des Nations Unies sur les forêts au plus tard le 1^{er} juillet 2004;

13. *Encourage* les États membres à demander instamment aux organes directeurs des entités membres du Partenariat de collaboration sur les forêts de mieux coordonner le calendrier d'établissement des rapports nationaux sur les forêts afin de permettre aux pays de mieux gérer la collecte, l'analyse et la compilation des informations ainsi que les consultations avec les parties prenantes;

14. *Invite* les États membres à envisager d'utiliser les critères et les indicateurs afin de faciliter l'élaboration de programmes forestiers nationaux ou autres schémas directeurs et leur suivi;

15. *Invite* les États membres qui ne participent pas à un mécanisme de définition de critères et d'indicateurs à envisager d'adhérer à l'un des mécanismes existants et invite les mécanismes régionaux ou internationaux de définition de critères et d'indicateurs à aider ces États membres, à leur demande, à participer auxdits mécanismes;

16. *Encourage* les pays et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre, conformément au mandat dont ils sont investis, la recherche sur les indicateurs relatifs à la gestion des forêts, en prêtant une attention particulière aux indicateurs dont le suivi et l'évaluation posent des difficultés particulières;

17. *Invite* les organes directeurs des entités membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à s'inspirer, dans la mesure du possible, des critères et

des indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts lorsqu'ils élaborent, pour leur propre compte, des indicateurs relatifs aux forêts;

18. *Invite* les États membres à envisager d'intégrer dans leurs programmes éducatifs, selon qu'il conviendra, les concepts relatifs à la gestion, au suivi, à l'établissement de rapports, ainsi qu'aux critères et aux indicateurs concernant la gestion durable des forêts.

Résolution 4/4

Processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant les dispositions relatives à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, telles qu'énoncées dans la résolution 2000/35 et dans la décision 2003/299 du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 1/1 et 2/3 du Forum,

1. *Recommande* que les préparatifs relatifs à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts soient ouverts, transparents et exhaustifs afin de lui permettre d'adopter des décisions en connaissance de cause à sa cinquième session;

2. *Prie* son secrétariat de communiquer aux États membres, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux autres organisations intéressées et aux mécanismes relatifs aux forêts, au plus tard le 30 juillet 2004 et conformément à sa résolution 2/3, la documentation suivante :

a) Les directives relatives aux rapports sur l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts;

b) Le questionnaire figurant en annexe à la présente résolution et qui est basé sur les critères spécifiques définis en vue de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, tels que définis au paragraphe 4 de la résolution 2/3 du Forum. Les entités qui répondent au questionnaire souhaiteront peut-être choisir des activités qui se rapportent à leur expérience. Ces choix ne donneront pas lieu à une évaluation comparative dans le rapport final de synthèse qu'établira le Secrétaire général;

c) Des données de base pertinentes, recueillies en coopération avec les membres du Partenariat ou compilées à partir des données disponibles, compte étant tenu des travaux des groupes spéciaux d'experts;

3. *Invite* les États membres à communiquer à son secrétariat avant le 31 octobre 2004, à titre volontaire et selon leurs possibilités, conformément à la résolution 2/3 du Forum, la documentation suivante :

a) Un rapport sur la mise en application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts;

b) Le questionnaire susmentionné dûment rempli;

4. *Invite* les membres du Partenariat, les autres organisations intéressées et les mécanismes relatifs aux forêts à communiquer au plus tard le 30 septembre 2004, conformément au mandat dont ils sont investis, la documentation suivante concernant les critères spécifiques :

a) Un rapport sur la mise en application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts;

b) Le questionnaire susmentionné dûment rempli;

5. *Prie* le Secrétaire général d'établir, dans un délai suffisant avant sa cinquième session, un rapport faisant la synthèse des informations fournies au titre des dispositions des paragraphes 3 et 4 ci-dessus;

6. *Prie* le secrétariat du Forum d'établir, en coopération avec les membres du Partenariat et les mécanismes de définition des critères et des indicateurs, un document récapitulatif sur les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts, en s'appuyant sur les sources d'information existantes, telles que les rapports nationaux, l'évaluation des ressources forestières et les mécanismes de définition des critères et des indicateurs, cette synthèse devant apporter une contribution aux délibérations de sa cinquième session.

**Questionnaire facultatif destiné à faciliter l'examen de l'efficacité
de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session
du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Critère spécifique à examiner : a) i), etc.					
Observations/Rapport de synthèse illustré par des exemples ^a :					
Rôle de l'arrangement international sur les forêts ^b					
Évaluation globale de l'arrangement	Sans effet	Limité	Moyen	Appréciable	Sans objet
Pouvez-vous quantifier ce critère?					
Critères quantifiables (par exemple, objectifs, critères et indicateurs)					
Évaluation de l'arrangement selon les composantes ^c	Sans effet	Limité	Moyen	Appréciable	Sans objet

^a Des informations complémentaires peuvent être jointes en annexe au présent questionnaire.
^b Cocher la case correspondante.
^c Conformément aux dispositions du paragraphe 2 b) ci-dessus, veuillez évaluer l'arrangement selon ses différentes composantes telles que, par exemple : les sessions du Forum; les décisions et résolutions du Forum; les tables rondes tenues en marge des sessions du Forum; les initiatives prises par les pays ou par les organisations; les rapports des groupes spéciaux d'experts; les activités lancées par le Partenariat; les contacts établis lors des sessions du Forum; les activités du secrétariat du Forum; la concertation multipartite.

C. Décisions du Forum portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions suivantes, adoptées par le Forum, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 4/1

Accréditation d'organisations intergouvernementales

Le Forum des Nations Unies sur les forêts décide d'inviter l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à participer à ses délibérations.

Décision 4/2

Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Réaffirmant que les questions relatives au financement et au transfert de technologies écologiquement rationnelles sont intersectorielles, interdépendantes et essentielles à la gestion, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts, particulièrement dans les pays en développement et les pays en transition, et compte tenu de la nécessité d'apporter à ces pays une assistance financière et de procéder à des transferts de technologies en leur faveur,

Accueillant avec satisfaction les travaux du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et prenant note de son rapport, qui fournira de la matière aux travaux du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts; prenant également note du rapport de l'Atelier de Brazzaville sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts, ainsi que des vues échangées et des expériences partagées par les pays à sa quatrième session. Les deux rapports susmentionnés contiennent un large éventail de recommandations dont pourraient s'inspirer les États membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations intéressées,

1. *Encourage* les États membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, ainsi que les organisations, organes et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux à donner une suite concrète aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, selon que de besoin;

2. *Décide* d'examiner plus avant, dans le cadre de son programme de travail, les questions relatives au financement et au transfert de technologies écologiquement rationnelles, y compris les recommandations du Groupe spécial d'experts.

Décision 4/3

Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatrième session

Le Forum des Nations Unies sur les forêts prend note des documents E/CN.18/2004/3,4 et Add. 1 à 5 et E/CN.18/2004/6-14.

Chapitre II

Statut du secrétariat

1. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour intitulé « Statut du secrétariat » à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 3 et 4 mai 2004. Il était saisi d'une note du secrétariat (E/CN.18/2004/3).
2. À la 2^e séance, le 3 mai, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.
3. À la 4^e séance, le 4 mai, une déclaration a été faite par le représentant de l'Irlande (au nom de l'Union européenne).

Chapitre III

Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 4^e et 10^e séances plénières, les 4 et 14 mai 2004, ainsi que pendant les séances des groupes de travail. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2004/7 à 11);
 - b) Lettre datée du 5 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse et le Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2004/15).
2. À la 4^e séance, le 4 mai 2004, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum s'est livré à un exposé sur l'évolution des forêts basé sur les rapports des pays au Forum.
3. À la même séance, le Forum a entendu les déclarations faites par les représentants des pays suivants : Canada, Guatemala, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Congo, Chili, Inde, Bénin, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Allemagne, El Salvador, Philippines, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Ghana, Mexique, Fidji et Algérie.

Mesures prises par le Forum

Savoir scientifique sur les forêts

4. À sa 10^e séance, le 14 mai, le Vice-Président du Forum et Président du Groupe de travail I, M. Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud), a rendu compte de l'issue des négociations tenues sous sa présidence et présenté un projet de résolution intitulé « Savoir scientifique sur les forêts », qui était contenu dans un document officiel.
5. À la même séance, le Forum a adopté ce projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 4/1).

Aspects sociaux et culturels des forêts

6. À sa 10^e séance, le 14 mai, le Vice-Président du Forum et Président du Groupe de travail I, M. Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud), a rendu compte de l'issue des négociations tenues sous sa présidence et présenté un projet de résolution intitulé « Aspects sociaux et culturels des forêts », qui était contenu dans un document informel.
7. À la même séance, après avoir entendu des déclarations faites par les représentants de la Norvège, du Canada et du Qatar (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), le Forum a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 4/2).

**Suivi, évaluation et établissement de rapports concernant les forêts :
critères et indicateurs de la gestion durable des forêts**

8. À sa 10^e séance, le 14 mai, la Vice-Présidente du Forum et Présidente du Groupe de travail II, M^{me} Stephanie Caswell (États-Unis d'Amérique), a rendu compte de l'issue des négociations tenues sous sa présidence et présenté un projet de résolution intitulé « Suivi, évaluation et établissement de rapports concernant les forêts : critères et indicateurs de la gestion durable des forêts », qui était contenu dans un document informel.

9. À la même séance, le Forum a adopté ce projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 4/3).

Chapitre IV

Thèmes communs devant être examinés à chacune des sessions

1. Le Forum a consacré un débat général au point 5 de l'ordre du jour à ses 4^e à 10^e séances plénières, du 4 au 6 et du 11 au 14 mai et pendant les séances des groupes de travail. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (E/CN.18/2004/2);

b) Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite, transmettant les documents de travail établis par les grands groupes (E/CN.18/2004/4 et Add.1 à 6);

c) Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement (E/CN.18/2004/5);

d) Note du secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2004/6);

e) Note du secrétariat relative aux propositions concernant un processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2004/12);

f) Note du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2004/13);

g) Document d'information concernant le partenariat de collaboration sur les forêts : cadre 2004 (E/CN.18/2004/INF.1).

A. Dialogue multipartite

2. Le dialogue multipartite du Forum s'est déroulé à la 8^e séance, le 6 mai, ainsi qu'au cours des séances des groupes de travail.

3. À la 8^e séance, le 6 mai, le Président a ouvert le dialogue multipartite et fait une déclaration.

4. À la même séance, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum sur les forêts a présenté les documents de travail établis par les grands groupes (E/CN.18/2004/4 et Add.1 à 6).

5. Toujours à la même séance, M. Christian Mersmann a fait fonction de modérateur et a formulé des remarques liminaires.

6. À la 8^e séance également, le Forum a entendu les exposés présentés par les représentants des grands groupes suivants : peuples autochtones, femmes, enfants et jeunes, travailleurs et syndicats, agriculteurs et petits propriétaires forestiers, organisations non gouvernementales, communautés scientifique et technique, et entreprises et industrie.

7. À cette séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Guatemala, de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), de la Gambie, de l'Algérie, du Brésil, de la Finlande, de la Fédération de Russie, du Nigéria, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Suède, du Pakistan, du Kenya, du Canada et de l'Équateur.

8. À cette même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait une déclaration.

9. Toujours à cette même séance, le représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le représentant du Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), deux organisations intergouvernementales, sont également intervenus.

Mesures prises par le Forum

10. À la 10^e séance, le 14 mai 2004, le Forum était saisi d'un résumé du dialogue multipartite, établi par le Président (E/CN.8/2004/CRP.2) et dont le texte est le suivant :

1. À la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le dialogue multipartite^a s'est déroulé en deux parties. Il y a eu d'abord un tour de table sur les aspects sociaux et culturels des forêts et le savoir traditionnel concernant les forêts, qui a été suivi d'un échange de vues, orienté vers l'action, sur les questions du renforcement des capacités et des partenariats. Le présent résumé met en lumière les recommandations faites au cours des deux parties du dialogue, touchant l'action à entreprendre. Les points de vue et opinions des grands groupes au sujet des objectifs prioritaires et des moyens de les réaliser différaient, alors que nombre de préoccupations les unissaient. Les expériences multiples et diverses faites sur le terrain et présentées au cours du dialogue seront reprises dans un document distinct, qui sera publié sur le site Web du Forum.

Aspects sociaux et culturels des forêts

2. Tant les parties intéressées que les représentants des gouvernements ont estimé que, pour des millions de personnes de par le monde, les forêts faisaient partie intégrante du patrimoine et des traditions sociales et culturelles. Ce fait revêt une importance particulière pour les peuples autochtones qui voient dans les forêts une source primordiale de connaissance et de spiritualité et dont l'identité culturelle est intimement liée aux forêts dans lesquelles ils vivent. Plusieurs groupes ont insisté sur la nécessité d'améliorer l'analyse et l'explicitation des concours apportés par les forêts et les utilisations des ressources forestières à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques.

3. On a fait valoir que, en matière de politiques relatives aux forêts, les décideurs devraient entreprendre – tâche très difficile – d'intégrer les objectifs prioritaires d'ordre social, écologique et économique afin de parvenir à une

^a Les grands groupes ayant participé au dialogue étaient les suivants : femmes, jeunes et enfants, peuples autochtones, organisations non gouvernementales, travailleurs et syndicats, commerces et industrie, communautés scientifique et technologique, cultivateurs et petits propriétaires forestiers.

gestion durable des forêts, plutôt que de chercher simplement à équilibrer ces différents objectifs. Plusieurs groupes ont souligné l'importance des avantages non commerciaux présentés par les forêts, ainsi que la nécessité de mieux comprendre les rapports complexes entre les populations et les forêts et d'inclure les communautés qui dépendent de la forêt dans le processus décisionnel concernant la gestion des forêts. Les efforts de décentralisation étaient à cet égard un premier pas très utile, mais il faudrait encore développer largement les capacités des habitants des zones rurales afin que ceux-ci puissent participer effectivement à ce processus.

4. Des parties intéressées et des représentants des gouvernements ont mis en lumière l'importance d'une responsabilité conjointe pour la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives aux forêts. Il fallait renforcer le rôle des communautés dépendantes de la forêt dans la gestion, afin de favoriser la conservation et la pérennité des forêts. Cette démarche assurerait aussi aux membres de ces communautés des possibilités directes d'emploi et des conditions de travail décentes et sûres. Les commerces et industries avaient aussi un rôle important à jouer, car ils pouvaient fournir des technologies de pointe nécessaires à une exploitation des forêts dans des conditions garantissant leur pérennité, eu égard aux objectifs prioritaires à l'échelon local.

5. Toutefois, l'abattage illégal devient souvent une question de survie pour les peuples autochtones et les communautés locales lorsqu'on leur dénie le droit de tirer parti des forêts. Par conséquent, en concevant des politiques pour combattre l'abattage illégal, il faudrait prendre en compte les incidences de telles politiques sur les communautés locales et leurs sources de revenus.

6. Il a été noté que les mécanismes du marché n'intégraient pas systématiquement les besoins des personnes et que les insuffisances de ces mécanismes devaient en conséquence être compensées par des politiques garantissant la fourniture de services sociaux. En outre, il a été relevé qu'une conception plus globale des choses s'imposait, afin de déterminer comment les politiques concernant un secteur donné pouvaient influencer indirectement sur le secteur des forêts.

7. Les peuples autochtones ont réclamé la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie ainsi que la cessation de l'appropriation des forêts et de l'attribution de concessions d'exploitation sans qu'ils en soient avertis et sans leur consentement. D'autres groupes ont eux aussi appelé de leurs vœux des droits de propriété sûrs, des systèmes d'occupation clairs, ainsi qu'un partage équitable et équilibré des retombées.

8. Plusieurs groupes ont fait valoir que certaines conceptions sociales devaient évoluer, en particulier le stéréotype de la femme dispensatrice de soins, dépendante et suppléante, qui empêchait la reconnaissance de son rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la bonne gestion de l'environnement. L'épanouissement de la femme dans le domaine socioéconomique revêtait une importance clef dans la lutte contre la pauvreté. On a soutenu qu'il fallait donner aux femmes un rôle plus important dans la gestion des forêts et la prise de décisions en la matière, à tous les niveaux et dans toutes les institutions.

9. En outre, il a été affirmé que, pour assurer une gestion durable des forêts, de génération en génération, et mieux faire comprendre cette ressource

d'importance critique que sont les forêts, il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'éducation par l'intégration des aspects sociaux et culturels des forêts dans les programmes des jardins d'enfants, des écoles et des universités.

Savoir traditionnel sur les forêts

10. Plusieurs participants ont soutenu que, bien que le savoir traditionnel sur les forêts fasse l'objet de plusieurs propositions d'action du GIF/FIF, la mise en œuvre de ces propositions se heurtait à trois obstacles, principalement, à savoir l'absence de reconnaissance de ce savoir et de ses retombées potentielles, l'absence de moyens efficaces de faire participer les peuples autochtones et les communautés locales à la prise de décisions, ainsi que l'absence de protection juridique sous la forme de droits fonciers et de droits de propriété.

11. Comme dans le cas des aspects sociaux et culturels des forêts, le savoir traditionnel sur les forêts est intimement lié à la terre et au contrôle de sa gestion et de son exploitation par toutes les parties locales, y compris les peuples autochtones, les petits propriétaires fonciers, les jeunes et les femmes. La déperdition de ce savoir résulte directement de la perte de l'accès aux territoires traditionnels. L'exploitation et le maintien du savoir traditionnel sur les forêts passent nécessairement par des droits de propriété clairs et des droits fonciers sûrs.

12. L'érosion des traditions orales de transmission des connaissances et le défaut de moyens d'enregistrement systématique ont entraîné la perte progressive des connaissances ancestrales qui pourraient être utilement appliquées dans la médecine moderne et les pratiques en matière de gestion des forêts. Certains ont attribué la réticence à transmettre de telles connaissances à la tendance alarmante à l'appropriation de la propriété intellectuelle par des entités commerciales et des particuliers sans le consentement ou l'indemnisation juste et équitable des détenteurs du savoir traditionnel. Il importe donc au plus haut point que des politiques soient adoptées qui assurent le partage égal et équitable des retombées. Il a été souligné qu'il était nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales aux fins de l'élaboration de moyens culturellement acceptables de conservation et de partage du savoir traditionnel sur les forêts. Il est essentiel de reconnaître le caractère vivant de ce savoir. Ce savoir devrait être incorporé dans l'enseignement scolaire et diffusé dans le cadre de programmes de formation en entreprise susceptibles de promouvoir la sensibilité culturelle autant que la préservation et l'exploitation des ressources.

13. Les femmes ont sur les forêts un savoir distinct du fait de leurs fonctions et responsabilités sociales différentes. Elles sont les gardiennes d'un savoir traditionnel transmis de génération en génération, qui devrait être considéré comme une forme de propriété intellectuelle.

14. Eu égard au rôle vital qu'il joue dans la gestion durable des forêts, il conviendrait d'incorporer le savoir traditionnel dans les pratiques et plans nationaux et locaux en matière de gestion, par la participation pleine et

efficace des peuples autochtones ainsi que des communautés et parties locales à la prise de décisions à tous les niveaux.

Renforcement des capacités

15. Les participants ont évoqué l'importance qu'il y avait à accroître, par un renforcement des capacités, les moyens dont disposaient les parties intéressées de participer et contribuer effectivement à une gestion durable des forêts. Pour bien concevoir un programme de renforcement des capacités, il était indispensable d'adopter une approche intersectorielle, intégrant les éléments d'importance critique qu'étaient l'éducation, l'aide à la création d'associations et de réseaux et l'accès tant à l'information qu'aux institutions. Le renforcement adéquat des capacités donne à chacune des parties prenantes la possibilité de remplir son rôle dans la gestion durable des forêts. L'instauration d'un dialogue efficace commence par une entente sur les notions, termes et définitions pertinents.

16. Il a été noté que les besoins en matière de renforcement des capacités s'accroissaient du fait que les autorités locales, les communautés rurales et autochtones et les particuliers étaient, de plus en plus, propriétaires des terres et des ressources. Une information accessible et compréhensible pour la majorité des personnes et spécialement pour les peuples autochtones ainsi que des moyens efficaces de dissémination des connaissances et de l'information sur les politiques constituaient des moyens particulièrement importants d'accroître, au niveau local, la capacité de prendre des décisions en connaissance de cause. Les communautés locales, y compris les peuples autochtones, devraient avoir accès, dans les langues locales et en temps utile, à une information sur les décisions prises à quelque niveau que ce soit.

17. Les associations et réseaux contribuent de diverses manières à une gestion durable des forêts. Ils offrent aux parties prenantes la possibilité de se faire entendre et un moyen rationnel de participer aux processus décisionnels; ils transmettent efficacement les décisions et l'information des organes directeurs aux parties prenantes; ils assurent une formation interne, un développement des compétences concrètes et une éducation sous d'autres formes encore; ils offrent un moyen de partager les ressources nécessaires à la réalisation d'objectifs communs; enfin, ils garantissent des conditions de travail sûres et décentes ainsi que le respect de pratiques équitables en matière de main-d'œuvre. Les parties prenantes et certains représentants des gouvernements sont tombés d'accord pour dire que le renforcement des associations devait être encouragé et appuyé à tous les niveaux.

18. Les programmes de recherche conjoints ont été considérés comme un moyen efficace de réduire autant que possible le chevauchement des actions entreprises et de multiplier les possibilités de formation et d'éducation offertes aux scientifiques et aux étudiants. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont été encouragés à concerter leurs efforts avec les réseaux régionaux de recherche scientifique aux fins de telles activités.

19. Les participants ont appelé à une plus grande collaboration, dans tous les aspects du renforcement des capacités, entre le Forum, le Partenariat et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux.

20. Tant les grands groupes que les représentants des gouvernements ont considéré que des programmes d'éducation et de vulgarisation globaux étaient indispensables. Ces programmes devraient aller au-delà du simple transfert des techniques pour porter sur une formation à tous les aspects de la production et de la commercialisation. Ils devraient plutôt être conçus comme des programmes unifiés de développement rural participatif. Le rôle des partenaires du secteur du commerce et de l'industrie dans la formation et la gestion des forêts *in situ* y associée a aussi été relevé.

21. Pour assurer l'application à long terme des décisions prises à l'échelon international, il faut absolument que les enseignements qui se dégagent du dialogue international soient incorporés dans l'enseignement scolaire. Il conviendrait de repenser les programmes afin d'inclure dans l'enseignement des notions telles que la gestion des écosystèmes et la gestion des forêts s'appuyant sur les communautés, ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires pour participer à la planification, la mise en œuvre et la coordination, au travail en réseau, à la négociation et à la gestion des conflits. En outre, les parties ont évoqué la nécessité de renforcer encore les capacités en matière de surveillance et d'évaluation par des tiers. Les manuels pratiques ont été mentionnés à titre de moyens utiles de renforcer les capacités.

22. Les programmes de renforcement des capacités des jeunes sont particulièrement rares dans les pays en développement, où il conviendrait donc de les multiplier. Les obstacles institutionnels à de telles activités doivent être éliminés et des fonds plus importants doivent être trouvés pour que ce groupe soit bien formé aux questions relatives aux forêts.

23. Le renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'intégration des femmes dans les processus décisionnels a été mentionné à titre de moyen de prendre dûment en compte, dans les programmes de développement, le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des forêts. De plus gros efforts devaient donc être faits pour inclure les femmes dans le développement et les processus décisionnels sous tous leurs aspects.

24. Pour les participants, des ressources financières trop limitées constituaient le principal obstacle à la création et à l'application de programmes de renforcement des capacités aux échelons tant national que local.

Partenariats

25. Les participants ont mis en commun un vaste ensemble de données d'expérience sur les partenariats à tous les niveaux et entre divers groupes et gouvernements. Ils ont reconnu que les partenariats jouaient un rôle clef dans la promotion d'une gestion durable des forêts et dans le règlement de questions d'importance primordiale relatives à l'abattage illégal et à la saine conduite des affaires publiques. Parallèlement les organisations non gouvernementales se sont déclarées très inquiètes au sujet des partenariats de type II qui avaient vu le jour au cours du processus issu du Sommet mondial sur le développement durable, soulignant que ces partenariats étaient souvent établis et gérés sans une participation adéquate de la société civile.

26. Il a été souligné qu'il importait de mobiliser les grands groupes au sein de partenariats pour les forêts et de faciliter leur participation à de tels partenariats, aux échelons national, régional et mondial. Les programmes nationaux relatifs aux forêts, les réseaux forestiers modèles et les mécanismes conjoints de gestion des forêts à l'échelon local et des communautés ont été considérés comme étant autant d'approches efficaces de la constitution de partenariats et comme des moyens propices à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, en particulier à l'échelon local.

27. Il a été noté que, pour être efficaces, les partenariats requéraient du temps et des accords clairs fondés sur une confiance réciproque et des buts, objectifs, rôles et responsabilités définis conjointement, outre qu'ils devaient refléter la volonté de leurs membres respectifs. L'autorité, la transparence, la responsabilité, une communication efficace, notamment des documents et de l'information sur les mécanismes, l'engagement politique et la mise en commun des données scientifiques et de la recherche figuraient parmi les éléments indispensables à la constitution de partenariats efficaces. Les participants ont souligné l'importance que revêtent les plans de surveillance et d'évaluation et les règles touchant les rapports à faire pour faciliter l'évaluation des progrès et des impacts. Le recours à des tiers faisant fonction d'observateurs indépendants a été recommandé à titre de moyen utile d'accroître la transparence et la responsabilité.

28. Des difficultés ont également été repérées. Certains partenariats ont plutôt tendance à exclure certaines parties prenantes, telles que les jeunes et les femmes, et ils viennent souvent à être qualifiés de rassemblements plutôt que d'être vus comme les agents effectifs d'un changement constructif. L'accès insuffisant à l'information, l'absence d'éducation et le manque de réseaux de communication ainsi que de capacités humaines adéquates et de ressources financières, n'aident pas non plus les diverses parties intéressées à s'intégrer à des partenariats sur un pied d'égalité et à y participer régulièrement. Les peuples autochtones ont souligné que les partenariats devaient être établis dans le plein respect de leurs droits, notamment fonciers et territoriaux, et ont cité des cas où les pouvoirs publics avaient accordé des concessions forestières sans leur consentement éclairé.

29. La réticence des gouvernements à se servir d'indicateurs sociaux, y compris l'évolution du paysage forestier, pour mesurer l'état de santé des communautés a été jugée restrictive, en particulier pour les peuples autochtones. Les parties prenantes ont recommandé d'intégrer les indicateurs sociaux dans la gestion et la planification des forêts, précisément afin de mesurer l'état de santé des communautés et de leurs forêts.

30. Les parties prenantes et les gouvernements ont fait ressortir qu'il importait de poursuivre la collaboration entre le secteur public et les grands groupes – surtout les professionnels de la forêt, dont les femmes –, tout particulièrement en ce qui concerne les réseaux et les systèmes de communication. Il a été reconnu que le dialogue améliorerait le processus décisionnel et que son amplification jouerait donc en faveur de la planification et de l'exécution conjointe à tous les niveaux.

B. Renforcement de la coopération

11. À la 4^e séance, le 4 mai 2004, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a présenté le rapport du Secrétaire général et donné un exposé sur la gestion durable des forêts et l'approche écosystème.

12. À la même séance, le Forum a entendu les exposés du Président du Partenariat de collaboration sur les forêts, du représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

13. À la 5^e séance, le 4 mai 2004, le Forum a entendu les exposés du représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du représentant du Fonds mondial pour l'environnement.

14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, du Pakistan, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, du Congo, du Mexique, du Nicaragua, de la Chine, de l'Algérie et de la Nouvelle-Zélande.

15. Toujours à la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de la FAO.

16. À cette même séance encore, le Forum a entendu les déclarations des représentants de deux organisations intergouvernementales : l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

17. À cette même séance enfin, le représentant du Fonds mondial pour l'environnement a répondu aux questions.

Enseignements tirés de l'expérience des pays

Table ronde sur « Les forêts et leur rôle dans la réalisation d'objectifs de développement plus généraux »

18. Le Forum a tenu une table ronde sur « Les forêts et leur rôle dans la réalisation d'objectifs de développement plus généraux » à sa 3^e séance, le 3 mai.

19. À cette même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. José Ocampo, a formulé des observations liminaires et le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a fait office de modérateur.

20. Toujours à la même séance, les participants ci-après ont fait des exposés : M. Ole Henrik Magga, Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones; M. Tony Simmons, scientifique principal spécialiste des arbres, au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF); M. Freddy Arnoldo Molina Sanchinel, Directeur de l'Association de coordination autochtone et paysanne de l'agroforesterie communautaire d'Amérique centrale; et M^{me} Inviolada Chingayanrara, Coordonnatrice pour l'Afrique, de la Fédération internationale des travailleurs du bois et du bâtiment.

21. À cette même séance, les délégations ci-après ont formulé des observations : Australie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Brésil, Bénin, Royaume-Uni, Inde, Allemagne, Gabon et Pérou.

22. Le représentant du Bureau nordique du World Rainforest Movement a également participé à cette séance.

Mesures prises par le Forum

23. À la 10^e séance, le 14 mai, le Forum était saisi d'un résumé établi par le Président (E/CN.18/2004/CRP.3) et dont le texte est le suivant :

1. Les forêts et les arbres jouent un rôle primordial en aidant les populations, en particulier les pauvres, à vivre. Les ressources forestières contribuent directement à la subsistance de 90 % des 1,2 milliard d'individus qui vivent dans l'extrême pauvreté et qui dépendent des forêts pour enrichir leurs terres, nourrir leurs bétails et protéger leurs ressources en eau. Les forêts leur fournissent nourriture, énergie, logement et médicaments, et sont une source de commerce et de bien-être spirituel. Il est donc essentiel de trouver les moyens de gérer les forêts de manière plus viable pour réaliser les objectifs de développement et offrir des moyens de subsistance sûrs à la majorité des pauvres dans le monde.

2. Afin d'étudier les liens entre les forêts et les moyens de subsistance et la façon dont les forêts peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, et à titre de contribution au prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré à la mise en œuvre des principaux accords internationaux, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a organisé une table ronde sur le rôle des forêts dans la réalisation d'objectifs de développement plus vastes.

3. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a mis en évidence trois aspects clefs de la gestion durable des forêts qui sont étroitement liés et peuvent contribuer à la réalisation de vastes objectifs de développement, à savoir la nécessité d'adopter des politiques forestières cohérentes et prévisibles; l'importance des régimes fonciers efficaces et rationnels et de l'accès aux ressources forestières; et la gouvernance, le respect des règles et la gestion des conflits dans les zones forestières.

4. Le Président du Forum a souligné que nombre de peuples autochtones vivent dans des forêts et dépendent d'elles non seulement pour leur subsistance économique mais aussi pour le bien-être de leur communauté et leur épanouissement spirituel. Selon lui, la pauvreté a une dimension culturelle et, pour la plupart des peuples autochtones, elle n'est pas tant l'impossibilité d'avoir accès à l'économie monétaire que l'impossibilité d'exercer leurs droits fondamentaux et d'avoir accès à la terre et aux modes de vie traditionnels. Les peuples autochtones contribuent grandement à l'utilisation et à la gestion durables des forêts et leurs méthodes se révèlent efficaces pour accroître la diversité biologique. Il a souligné que des droits de propriété clairs et des régimes fonciers efficaces étaient essentiels pour la santé des forêts. Il a en outre recommandé que les programmes de développement tiennent compte des perspectives et besoins culturels particuliers des communautés autochtones.

5. M. Simons a donné un aperçu du rôle que les forêts et les arbres jouent dans la subsistance des pauvres et a montré comment les arbres peuvent directement contribuer à la réalisation de chacun des objectifs de

développement du Millénaire. Il a déclaré que l'agroforesterie peut répondre aux besoins des ménages, générer des revenus, dégager du temps et des ressources pour l'éducation, offrir des solutions d'ordre sanitaire et alimentaire et contribuer à la viabilité de l'environnement. Selon lui, l'agroforesterie orientée vers les besoins du marché peut servir de base à l'instauration d'un partenariat solide pour le développement.

6. M. Molina a présenté des activités de renforcement des capacités et d'autonomisation des femmes menées dans les communautés tributaires des forêts et a tiré des exemples très éclairants de sa propre communauté au Guatemala. Il a indiqué que les communautés autochtones et paysannes étaient souvent jugées incapables d'une gestion viable et productive des forêts alors que la façon dont elles gèrent leurs forêts en Amérique centrale a permis de remettre en état les terres, de réduire les feux de forêts et de développer considérablement l'économie locale et nationale. Il a souligné que la mobilisation et la responsabilisation des communautés locales étaient un moyen efficace de combattre la pauvreté et de créer des moyens de subsistance durables.

7. M^{me} Chingayanrara a évoqué les effets de la mondialisation sur les travailleurs forestiers locaux et les inquiétudes suscitées par le développement de l'économie informelle, en mettant particulièrement l'accent sur la région de l'Afrique. Elle a déclaré que la privatisation accrue des forêts a souvent eu pour effet de réduire les perspectives d'emploi dans le secteur structuré et de limiter l'accès des communautés locales aux ressources forestières, ce qui a entraîné le développement d'une économie informelle des produits forestiers et, partant, une généralisation des conditions de travail dangereuses. Les membres des communautés locales qui sont forcés de s'installer dans des zones urbaines ou ailleurs pour y trouver du travail sont également de plus en plus exposés au VIH/sida. Elle a souligné l'importance des politiques qui permettent aux individus et aux communautés tributaires des forêts de renforcer leur capacité de diversifier leur base de revenu et a insisté sur la nécessité de créer des conditions de travail décentes et sûres conformément aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

8. Les exposés et les débats qui ont suivi ont débouché sur la formulation de recommandations d'action importantes, parmi lesquelles :

- Utiliser le Forum des Nations Unies sur les forêts pour que la gestion durable des forêts contribue à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et faire en sorte que la contribution potentielle des forêts et des ressources forestières à la réalisation des neuf objectifs de développement du Millénaire soit prise en compte aux niveaux national et international;
- Accroître la mobilisation des ressources aux fins de la réalisation des objectifs du développement du Millénaire et en particulier de l'utilisation des forêts;
- Veiller à ce que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et autres stratégies nationales adoptent une approche globale du développement économique et social, qui tienne compte du rôle important des forêts dans la réduction de la pauvreté et la promotion de

moyens de subsistance. À cet effet, il importe de faire participer les communautés locales et autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté;

- Établir des liens entre les programmes forestiers nationaux et les activités menées au titre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté afin que les questions relatives à la pauvreté et aux forêts soient examinées conjointement et que les effets indirects sur les forêts et les communautés tributaires des forêts des politiques économiques entreprises dans d'autres secteurs soient pris en compte;
- Appuyer la mise en œuvre des conventions de l'OIT lors de l'élaboration des programmes forestiers nationaux et dans tous les domaines relatifs à la foresterie;
- Veiller à la clarté des droits de propriété et des régimes fonciers;
- Promouvoir la gestion communautaire des forêts pour favoriser l'utilisation durable des ressources forestières et promouvoir des moyens de subsistance viables.

C. Table ronde sur l'exécution axée sur l'Afrique

24. À la 6^e séance, le 5 mai 2004, le Forum a consacré une table ronde à l'exécution axée sur l'Afrique et a entendu une déclaration du Président.

25. À la même séance, des exposés ont été donnés par M. Pekka Patosaaris, Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts; M. Grégoire Nkeoua, Directeur du Ministère de la foresterie de la République démocratique du Congo; le Directeur des ressources forestières de la FAO; M^{me} Ruth Mubiru, Directrice du Mouvement ougandais pour la plantation d'arbres; M. Tobais Takavarasha, Conseiller en agriculture, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); M. Frank Kufakwandi, Forestier principal, Banque africaine de développement; M. Samuel Nguiffo, Directeur de l'environnement et du développement (Cameroun); et M. Yemi Katerere, Sous-Directeur général du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). S. E M^{me} Judith Mbula Bahemuka, Représentante permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a fait fonction de modératrice.

26. À la même séance, le Forum a entendu les déclarations des représentants de la République-Unie de Tanzanie, de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), du Malawi (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Ouganda, du Canada, de l'Équateur, de la Gambie, du Sénégal, de la France, de l'Allemagne, de Madagascar et de l'Indonésie, ainsi que celle du représentant du CIFOR, une organisation intergouvernementale.

27. À la 7^e séance, le 5 mai, le Forum a entendu les déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de la République centrafricaine, du Nigéria, de la Chine, du Bénin, de la République démocratique du Congo, du Burkina Faso, de l'Éthiopie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Mesures prises par le Forum

28. À la 10^e séance, le 14 mai, le Forum était saisi d'un résumé établi par le Président (E/CN.18/2004/CRP.1) et dont le texte est le suivant :

Introduction

1. La gestion durable des forêts constitue un élément essentiel de la base sociale et économique des communautés rurales africaines ainsi qu'un facteur de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. L'inquiétude suscitée au niveau mondial par le déclin des forêts tropicales et les conséquences de ce déclin sur le bien-être des populations sont deux thèmes également présents dans les débats relatifs aux forêts africaines, particulièrement au vu de la rapidité du recul des forêts dans la région et de ses conséquences multiples.

2. En réponse à la Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 2003, en ce qui concerne les besoins spéciaux de l'Afrique, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa quatrième session, a organisé une table ronde consacrée à la gestion durable des forêts en Afrique. Les résultats de ces travaux contribueront également au débat de haut niveau consacré aux questions de coordination du Conseil prévu pour juillet 2004.

Résumé des débats

3. M^{me} Judith Mbula Bahemuka, Représentante permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présidé la discussion. La table ronde était composée des personnes suivantes : M. Yemi Katerere, Directeur général adjoint du CIFOR; M. Frank Kufakwandi, Administrateur principal chargé des forêts à la Banque africaine de développement; M^{me} Ruth Mubiru, Directrice de l'organisation « Uganda Tree Planting Movement »; M. Samuel Nguiffo, Directeur du Centre pour l'environnement et le développement (Cameroun); M. Grégoire Nkeoua, Directeur des forêts au Ministère de la forêt et de l'environnement de la République du Congo; M. El-Hadji Sene, Directeur des ressources forestières de la FAO; M. Tobais Takavarasha, Conseiller pour l'agriculture du NEPAD.

4. M. Grégoire Nkeoua a évoqué la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo et l'importance de mécanismes régionaux de coopération. Les difficultés qu'il faudra surmonter pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo sont, notamment, la préservation de l'environnement, la convergence intersectorielle et la mobilisation des ressources. Le financement du plan de convergence pour le bassin du Congo s'est révélé crucial pour le succès du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

5. M. El-Hadji Sene a présenté les résultats de la quatorzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et un aperçu de l'étude prospective du secteur forestier en Afrique, réalisée par la FAO.

6. M^{me} Ruth Mubiru a évoqué l'organisation « Uganda Women Tree Planting Movement », organisation autochtone spécialisée dans la protection de l'environnement en Afrique. Elle a estimé que l'absence de sécurité en matière de régime foncier, l'illettrisme, la pauvreté et le VIH/sida sont les

principaux obstacles à une participation effective des femmes à l'action de reboisement.

7. M. Tobais Takavarasha a présenté le rapport du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) consacré au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique dont certains aspects touchent aux forêts et à l'exploitation forestière.

8. M. Frank Kufakwandi a attiré l'attention sur les facteurs qui font obstacle au progrès économique de l'Afrique, et qui empêchent un certain nombre de pays africains d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. M. Samuel Nguiffo a évoqué les activités forestières illicites et les difficultés de la répression au Cameroun, où on a constaté une exploitation indésirable des forêts en l'absence de capacité administrative suffisante pour le contrôle de la production de bois; il n'existe pas de règles ni de mécanismes permettant d'empêcher l'abattage illégal. Le déploiement d'observateurs indépendants et l'utilisation de sanctions dissuasives permettraient d'accroître les connaissances et de faire obstacle aux activités forestières illicites.

10. M. Yemi Katerere a déclaré que les processus internationaux n'œuvraient pas dans le sens des intérêts de l'Afrique. Les principales difficultés rencontrées pour arriver à une gestion durable des forêts en Afrique étaient la définition des priorités en matière d'exploitation forestière et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, ainsi que l'absence d'investissements extérieurs, privés et publics, d'envergure, nécessaires pour la réalisation des engagements africains. La question des forêts en Afrique ne concernait pas tant l'exploitation forestière que la politique macroéconomique, l'aménagement du territoire et la gestion des terres.

Conclusion

11. La table ronde, qui a souligné le rôle des forêts dans le développement rural et l'élimination de la pauvreté en Afrique, est apparue comme une étape importante dans le processus engagé par le Forum des Nations Unies sur les forêts. Les débats ont souligné l'importance de mettre en commun les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience en matière de gestion durable des forêts et de mise en œuvre du plan d'action du Forum, en insistant sur les propositions du GIF/FIF, le renforcement des partenariats en vue de promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique et la promotion d'une meilleure participation africaine dans le dialogue international en matière de forêt. La table ronde a également appelé à une action concertée des gouvernements africains et des autres parties prenantes dans la réalisation d'une gestion durable des forêts.

12. Les délégations ont salué la franchise et la liberté de ton des orateurs et ont jugé positive la participation des gouvernements et des parties prenantes africains à la quatrième session du Forum. Elles ont appelé à un accroissement de l'aide apportée par les donateurs à cet égard.

13. Des délégations ont souligné la nécessité de lier l'exploitation forestière à la réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement du Millénaire. Elles ont relevé les difficultés créées par le conflit sur la maîtrise des

ressources forestières et ont accueilli favorablement le processus AFLEG (Application de la législation forestière et gouvernance en Afrique).

Recommandations

14. Les recommandations faites en vue de la gestion durable des forêts en Afrique ont porté notamment sur les points suivants :

- Amélioration de la base de connaissances scientifiques sur les forêts africaines et les pratiques d'aménagement;
- Intégration, formalisation, utilisation et protection des savoirs autochtones;
- Participation accrue au niveau local à la prise de décisions et à l'exécution des projets, en particulier par les femmes;
- Adoption d'une démarche axée sur les droits pour la gestion durable des forêts et mise en place d'avantages pour les personnes qui pratiquent cette gestion;
- Efforts ciblés en vue d'intégrer les forêts aux stratégies de développement nationales et de réduction de la pauvreté et de développer et de mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux dans les pays africains;
- Développement d'une industrie et d'un commerce des produits forestiers et amélioration de l'accès aux marchés pour les produits forestiers africains, renforcement des capacités;
- Renforcement du financement de la coopération régionale, et particulièrement sous-régionale, en matière de gestion durable des forêts.

15. Il a également été proposé que le Forum des Nations Unies sur les forêts, avec l'appui des membres du Partenariat sur les forêts :

- Mette au point des mécanismes de financement pour les groupes de femmes en Afrique qui participent à des programmes de réduction de la pauvreté, par exemple des programmes de reboisement;
- Contribue à l'organisation en Afrique d'une réunion mondiale sur les femmes participant à la sylviculture, qui aurait lieu avant la cinquième session du Forum.

D. Table ronde sur une journée d'exécution avec un accent particulier sur les petits États insulaires en développement

29. À la 9^e séance, le 11 mai 2004, le Forum a tenu une table sur l'exécution axée sur les petits États insulaires en développement – « Journée des petits États insulaires en développement » – et a entendu une déclaration du Président.

30. À la même séance, une déclaration a été faite par le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

31. Toujours à la même séance, le Forum a entendu les exposés de S. E. M. Rafael Francisco de Moya Pons, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles

de la République dominicaine; de M. Rolph Payet, Secrétaire principal du Département de l'environnement des Seychelles; de M. Eugene Hendrik, Directeur du Ministère de l'agriculture de l'Irlande; de M. Graham Watkins, Directeur général par intérim, Projet Iwokrama (Guyana); de M. Simione Rokolaqa, Représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et de M^{me} Mette Loyche Wilkie, Forestière principale, FAO. La Directrice de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a animé la table ronde.

32. À cette même séance enfin, le Forum a entendu les déclarations faites par les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Maurice, de la Grenade, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Guyana, de la Jamaïque, de l'Indonésie, du Canada et du Nicaragua.

Mesures prises par le Forum

33. À la 10^e séance, le 14 mai, le Forum était saisi d'un résumé établi par le Président (E/CN.18/2004/CRP.4) et dont le texte est le suivant :

Introduction

1. Afin de contribuer aux préparatifs de la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui portera sur la mise en œuvre du programme d'action ces 10 dernières années, un groupe de discussion sur le rôle des forêts et des arbres non forestiers dans les petits États insulaires en développement a été organisé dans le cadre de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le groupe a débattu de la situation des forêts et de la foresterie dans les petits États insulaires en développement ainsi que des difficultés et des possibilités auxquelles donne lieu la promotion d'une gestion écologiquement viable des forêts dans les îles et les États côtiers de faible élévation.

2. Quoique les forêts et la gestion viable des forêts n'aient pas été traitées comme des éléments séparés du Programme d'action, l'importance des forêts pour le développement durable des petits États insulaires en développement est largement reconnue. Les forêts et les arbres non forestiers jouent un rôle important dans la préservation de la diversité biologique, la sécurité alimentaire, la conservation des sols, les produits forestiers ligneux et non ligneux, la gestion de l'eau, la protection des zones côtières et la diversification du développement économique dans les écosystèmes insulaires, entre autres.

Groupe de discussion

3. La Directrice de la Division du développement durable (DAES) a dirigé les débats. Le groupe de discussion était composé de M. Rafael Francisco de Moya Pons, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine; M^{me} Mette L. Wilkie, Administrateur principal en foresterie (FAO); M. Graham Watkins, Directeur par intérim du Projet Iwokrama (Guyana); M. Simione Rokolaqa, de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Rolph Payet, Secrétaire

principal du Département de l'environnement (Seychelles) et de M. Eugene Hendrick, Directeur au Ministère de l'agriculture (Irlande).

4. M^{me} Wilkie a présenté un aperçu général des forêts et de la foresterie dans les petits États insulaires en développement et fait observer qu'il n'existait pas de définition internationale des petits États insulaires en développement. Mises ensemble, leurs forêts représentent moins de 1 % des forêts de la planète, même si le groupe des petits États insulaires en développement en est bien doté. En dépit d'importantes différences, les petits États insulaires en développement partagent des points communs, des contraintes et des possibilités en matière de gestion viable des forêts. Leur rôle est extrêmement important à l'échelle tant mondiale que locale eu égard à nombre de fonctions et services.

5. M. Watkins a présenté la promotion d'un développement durable à visage humain par le biais de la foresterie dans les États côtiers de faible élévation. Il a présenté les leçons tirées du Projet Iwokrama et fait observer que la gestion des forêts humides tropicales implique un personnel bien formé et des informations, des investissements initiaux plus importants, l'accroissement à terme des taux de rentabilité, des retombées bénéfiques à nombre d'entreprises et de communautés, l'intéressement de personnes à la gestion viable des forêts, entre autres facteurs. Parmi les partenaires du Projet Iwokrama pour le développement figuraient des groupes locaux, des institutions nationales et des organisations internationales. La collaboration avec les communautés locales permettait de partager les retombées bénéfiques et les responsabilités, et de mieux comprendre l'écosystème humain, les connaissances traditionnelles et la mise en place des moyens.

6. M. Francisco de Moya Pons a évoqué les réalités quotidiennes de la gestion des forêts au niveau national dans une île partagée. Il a présenté les résultats d'expérience acquis en République dominicaine dans le domaine des forêts au cours des quatre années précédentes, et le rôle des forêts dans la gestion de l'eau. Des mesures ont été prises en vue de créer des parcs nationaux pour assurer la conservation des forêts et aussi rétablir et restaurer de grands bassins fluviaux. D'autres mesures ont été élaborées en vue de créer des industries forestières et d'encourager à investir dans le secteur forestier.

7. M. Payet a traité de l'importance que revêt la gestion viable des forêts pour la réalisation d'un développement humain durable et de la manière dont les Seychelles développent le secteur de l'écotourisme. Il a évoqué les prolongements de la gestion et les enseignements tirés des activités menées dans les écosystèmes, notamment la présentation de produits d'écotourisme, les exigences en matière de formation, la participation des communautés, le financement et les infrastructures.

8. M. Hendrick a expliqué de quelle manière la gestion durable des forêts pourrait influencer positivement sur le changement climatique dans les îles, tant dans les régions développées que dans les régions en développement. Dans le cas de l'Irlande, il a décrit le programme de boisement 1924-2003, et la composition de la couverture forestière et la dynamique de croissance. Il a expliqué de quelle manière les forêts pourraient contribuer à ce que l'Irlande atteigne ses objectifs de réduction d'émissions annuelles. Il a noté que la

gestion écologiquement viable des forêts pouvait jouer un rôle dans l'action relative au changement climatique.

9. M. Rokolaqa a évoqué l'importance sociale, économique, culturelle et spirituelle des forêts et des arbres non forestiers dans le Pacifique Sud. Il a souligné l'importance du patrimoine culturel et intellectuel, la valeur des connaissances traditionnelles et la signification sociale et spirituelle des arbres. Il a évoqué en outre l'importance sociale des forêts en mettant particulièrement l'accent sur leur rôle dans la protection contre les catastrophes naturelles, les bienfaits des ombrages, l'amélioration des sols, les moyens de subsistance, les produits ligneux et les bois commerciaux, les applications médicinales et les ressources alimentaires.

Conclusions

10. Les forêts procurent, à l'échelle locale et mondiale, d'importantes retombées bénéfiques qui peuvent être sociales, culturelles, environnementales et économiques, qui satisfont des besoins locaux allant des moyens de subsistance internes des petits États insulaires en développement et la prévention de l'érosion des sols à des besoins mondiaux, en contribuant à atténuer le changement climatique et à réduire les émissions. En outre, les forêts des petits États insulaires en développement offrent des sites d'expérimentation d'applications pratiques de la gestion viable des forêts.

11. La gestion viable des forêts contribue de façon importante au développement durable des îles et des États côtiers de faible élévation. Les petits États insulaires en développement offrent des possibilités exceptionnelles d'appliquer des méthodes de gestion viable des forêts. Des méthodes et idées novatrices ainsi qu'une volonté politique des partenariats et la collaboration régionale contribueront à ce que de nouvelles activités concernant les forêts dans les petits États insulaires en développement soient entreprises.

12. Après les exposés, les délégués ont remercié le Forum d'avoir organisé le débat et les participants de leurs exposés instructifs. Ils ont noté la faible représentation des petits États insulaires en développement des régions des Caraïbes et du Pacifique à la quatrième session. Ils ont reconnu les problèmes particuliers de développement liés aux petits États insulaires en développement. Les participants au débat ont fait observer que l'écotourisme pouvait jouer un rôle important dans la protection des forêts et la conservation de la biodiversité. Ils ont fait observer également que le boisement et la gestion des forêts liée à la gestion viable des forêts ont un rôle à jouer dans l'action concernant les changements climatiques.

Recommandations

13. Pour assurer la gestion viable des forêts dans les petits États insulaires en développement, il a été recommandé au Forum des Nations Unies sur les forêts d'adopter les mesures suivantes :

- Faciliter, par l'intermédiaire du secrétariat du Forum, la création d'un réseau spécial sur la foresterie pour les petits États insulaires en développement afin de faire circuler les informations et partager les

résultats d'expériences et les meilleures pratiques en vue de contribuer à l'adoption d'activités de gestion viable des forêts qui ont été efficaces ailleurs;

- Créer des partenariats pour la gestion viable des forêts avec des petits États insulaires en développement similaires;
- Mobiliser l'aide internationale en matière de financement, de transferts de technologie et de renforcement des moyens pour soutenir les initiatives des petits États insulaires en développement axées sur la gestion viable des forêts et pour remédier aux lacunes sur le plan de la mise en œuvre;
- Améliorer la diffusion des connaissances scientifiques, de la recherche et de l'information sur les forêts des petits États insulaires en développement par le biais des réseaux régionaux et de la coopération;
- Mettre au point de nouvelles manières d'assurer la viabilité des forêts des petits États insulaires en développement et d'appliquer des méthodes viables de gestion des forêts;
- Promouvoir davantage la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de la gestion viable des forêts afin d'aider les petits États insulaires en développement à définir des priorités régionales clefs et de nouvelles initiatives visant à appliquer des méthodes de gestion viable des forêts.

14. Il a été suggéré que le Forum des Nations Unies sur les forêts tente, avec l'appui des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des banques régionales de développement, de résoudre la question des besoins spéciaux des petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes, en invitant la Banque de développement des Caraïbes à être l'organisme régional d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, afin d'assurer la gestion viable de ces petits États insulaires.

E. Travaux intersessions

34. À la 10^e séance, le 14 mai, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a présenté la note du secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2004/6).

Mesures prises par le Forum

Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles

35. À sa 10^e séance, le 14 mai, le Vice-Président du Forum et Président du Groupe de travail I, M. George Talbot (Guyana), a rendu compte de l'issue des négociations tenues sous sa présidence et présenté un projet de décision intitulé « Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles » qui était contenu dans un document informel.

36. À la même séance, le Forum a adopté ce projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 4/2).

37. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration.

**Proposition relative à un processus destiné à faciliter l'examen
de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors
de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

38. À sa 10^e séance, le Forum était saisi d'un projet de résolution intitulé « Proposition relative à un processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts », qui était présenté par le Vice-Président du Forum et Président du Groupe de travail II, I. Gede Ngurah Swajaya (Indonésie), et était contenu dans un document informel.

39. À la même séance, après des déclarations faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Japon, du Mexique et de l'Irlande (au nom de l'Union européenne) et le Canada, le Forum a adopté ce projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 4/4).

Chapitre V

Questions diverses

1. Le Forum a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 10^e séance, le 14 mai 2004.
2. À la même séance, le Coordonnateur et Chef du Secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétaire général sur le Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 (document E/CN.18/2004/14).

Chapitre VI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa quatrième session à l'Office des Nations Unies à Genève, le 6 juin 2003 et du 3 au 14 mai 2004. Il a tenu 14 séances plénières (1^{re} à 14^e).
2. La 2^e séance de la quatrième session, qui s'est tenue le 3 mai 2004, a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.
3. À la même séance, le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a fait une déclaration.
4. À la même séance également, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a prononcé une allocution.
5. À la même séance, le représentant de la Suisse a fait une déclaration.
6. À la même séance, le 3 mai, le Forum a entendu des déclarations des représentants du Qatar (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), ainsi que des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Chine, Congo, Fédération de Russie, Guatemala, Indonésie, Japon, Ouganda et Suisse.
7. À la 3^e séance, le 3 mai, le Forum a entendu des déclarations des représentants de la Croatie, de Cuba, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande.
8. À sa 4^e séance, le 4 mai, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Bénin, Guyana, Lesotho, Malawi, République centrafricaine, République de Corée et République-Unie de Tanzanie.
9. À la même séance, le représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, une organisation intergouvernementale, a fait une déclaration.

B. Participation

10. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum se compose de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, chacun participant pleinement et sur un pied d'égalité. Les représentants de 25 organisations non gouvernementales représentant les huit grands groupes ont participé à la session. (La liste des participants figure dans le document E/CN.18/2004/INF.2.)

C. Élection du Bureau

11. À ses 1^{re} et 2^e séances, tenues respectivement le 6 juin 2003 et le 3 mai 2004, le Forum a élu le Bureau suivant pour sa quatrième session :

Président :

S. E. M. Yuriy N. Isakov (Fédération de Russie)

Vice-Présidents :

Stephanie Caswell (États-Unis d'Amérique)

I. Gede Ngurah Swajaya (Indonésie)

George Talbot (Guyana)

Vice-Président-Rapporteur :

Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)

D. Adoption de l'ordre du jour

12. À sa 2^e séance, le 3 mai 2004, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statut du secrétariat.
4. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre :
 - i) Savoir traditionnel sur les forêts;
 - ii) Savoir scientifique sur les forêts;
 - iii) Aspects sociaux et culturels des forêts;
 - iv) Suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions;
 - v) Critères et indicateurs de gestion durable des forêts;
 - b) Moyens d'exécution (financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités aux fins d'une gestion durable des forêts), en tant qu'aspect transsectoriel étudié dans le cadre des points 4 a) i) à v).
5. Thèmes communs devant être examinés à chacune des sessions :
 - a) Dialogue multipartite;
 - b) Renforcement de la coopération;
 - c) Enseignements tirés de l'expérience des pays;
 - d) Nouvelles questions intéressant l'exécution au niveau des pays;
 - e) Travaux intersessions;
 - f) Suivi, évaluation et rapports;
 - g) Promotion de la participation de la population;
 - h) Programmes forestiers nationaux;

- i) Commerce;
- j) Environnement porteur.
- 6. Questions diverses.
- 7. Dates et lieu de la cinquième session du Forum.
- 8. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Forum.
- 9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session.

E. Documentation

13. La liste des documents dont le Forum était saisi à sa quatrième session est présentée en annexe.

F. Constitution des groupes de travail et désignation de leur président

14. À sa 2^e séance, le 3 mai, le Forum a créé deux groupes de travail pour la quatrième session. Sur proposition du Président, des points et alinéas de l'ordre du jour ont été attribués aux deux groupes de travail, qui seront présidés par des vice-présidents comme suit :

Groupe de travail I [Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)]

- 4 a) i) Savoir traditionnel sur les forêts
- 4 a) ii) Savoir scientifique sur les forêts
- 4 a) iii) Aspects sociaux et culturels des forêts

Groupe de travail I [George Talbot (Guyana)]

- 5 a) Dialogue multipartite (partenariats)^a
- 5 e) Travaux intersessions (Groupes spéciaux d'experts du financement et du transfert de technologies écologiques)

Groupe de travail II [Stephanie Caswell (États-Unis d'Amérique)]

- 4 a) iv) Suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions
- 4 a) v) Critères et indicateurs de gestion durable des forêts
- 5 a) Dialogue multipartite (renforcement des capacités)^a
- 5 e) Travaux intersessions (Groupes spéciaux d'experts de la surveillance, de l'évaluation et des rapports)

^a Il a été décidé que les débats sur le point 5 a) Dialogue multipartite (partenariats) seraient présidés par M^{me} Stephanie Caswell et que les débats sur le point 5 a) Dialogue multipartite (renforcement des capacités) seraient présidés par M. George Talbot (Guyana).

Groupe de travail II [I. Gede Ngurah Swadjan (Indonésie)]

5 b) Renforcement de la coopération

5 e) Travaux intersessions (proposition de procédure d'examen)

G. Participation des organisations intergouvernementales

15. À sa 2^e séance, conformément à la règle 74 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum a invité l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à participer à ses délibérations (voir chap. I, sect. C, décision 4/1).

H. Dates et lieu de la cinquième session du Forum

16. À la 10^e séance, le 14 mai, il a été rappelé au Forum que dans sa décision 2003/272, le Conseil économique et social avait décidé que la cinquième session du Forum se tiendrait à New York du 16 au 27 mai 2005.

I. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Forum

17. À sa 10^e séance, le 14 mai, le Forum a décidé de recommander au Conseil économique et social pour adoption (voir chap. I, sect. A, projet de décision I). le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquième session, tel que figurant dans le document E/CN.18/2004/L.2.

J. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session

18. À la 10^e séance, le 14 mai, le Vice-Président et Rapporteur a présenté le projet de rapport du Forum sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.18/2004/L.1).

19. À la même séance, le Forum a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur à mettre au point ce document avec l'appui du Secrétariat.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.18/2004/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.18/2004/2	5 e)	Rapport du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports
E/CN.18/2004/3	3	Note du Secrétariat sur le statut du secrétariat du Forum
E/CN.18/2004/4 et Add. 1 à 6	5 a)	Notes du Secrétaire général transmettant les documents de travail présentés par les grands groupes
E/CN.18/2004/5	5 e)	Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement
E/CN.18/2004/6	5 e)	Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts
E/CN.18/2004/7	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur le savoir traditionnel sur les forêts
E/CN.18/2004/8	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux et culturels des forêts
E/CN.18/2004/9	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur le savoir scientifique sur les forêts
E/CN.18/2004/10	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et les rapports, les concepts, la terminologie et les définitions
E/CN.18/2004/11	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts
E/CN.18/2004/12	5 e)	Note du Secrétariat sur des propositions concernant un processus destiné à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts lors de la cinquième session du Forum

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.18/2004/13	5 b)	Note du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes
E/CN.18/2004/14	6	Note du Secrétaire général sur le Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007
E/CN.18/2004/15	4 a)	Lettre datée du 5 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse et le Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2004/16	2	Note du Secrétariat sur la participation des organisations intergouvernementales aux délibérations du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2004/L.1	9	Projet de rapport
E/CN.18/2004/INF.1	5 b)	Partenariat de collaboration sur les forêts : Cadre 2004
E/CN.18/2004/CRP.1 à 4	5 c)	Résumés de la présidence sur les débats

